

Aide aux grandes entreprises

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

Ce dispositif a pour objectif de favoriser les décisions d'implantation ou d'extension structurantes menées par les grandes entreprises sur le territoire régional avec une priorité pour une implantation en zone d'Aide à Finalité Régionale (AFR).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Il s'adresse aux ETI (entreprise de taille intermédiaire) et grandes entreprises dont l'effectif est supérieur à 250 salariés, exerçant son activité sur le territoire régional, ou souhaitant y implanter une filiale ou un établissement secondaire.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Sont éligibles les grands projets d'implantation ou d'extension d'entreprises.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux maximum de la subvention est de 10% de l'investissement.

Le plafond est de 1 000 000 € en zone AFR ou 200 000 € dans le cadre de la règle de minimis.

Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide est versée sur justification de la réalisation des investissements et peut être fractionnée. Les modalités contractuelles de l'aide régionale et de versement des fonds sont fixées par la convention.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Le dossier de candidature, adressé au Président de la Région.

Pour toute demande d'information complémentaire, contacter l'adresse suivante :
financementdesentreprises@grandest.fr.

Tout projet fait l'objet d'une lettre d'intention détaillée avant le démarrage de l'opération. A défaut, le projet ne peut être soutenu par la Région.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 250 salariés.
- Localisation dans les zones primables
 - › Zone d'Aide à Finalité Régionale (AFR)
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis
 - › Régime cadre exempté SA 40453 PME
 - › Régime cadre exempté S.A 39252 modifié (SA.58979) - AFR
 - › Régime cadre exempté SA.40391 modifié (SA.58995) - RDI

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 15 68 67
Web : www.grandest.fr

Source et références légales

Délibération N°17SP-1570 du 29.06.2017.

Régime cadre exempté de notification n° SA 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020.

Règlement (CE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020.

Régime exempté de notification n° SA 39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2002.

